

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
CANTON N°18



Commune de LA MEAUFFE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 07 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le sept avril, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, Mme Odile AZE, M. Fabrice GOHIER, M. Patrick LEMENUEL, M. Gilles TESTARD, M. Louis VASTEL, Mme Marie-Madeleine TRAVERT, Mme Milcah BAUDEVEIX, M. Erick HAMOND, M. Samuel HARDY, Mme Célia DESAINT-DENIS, Mme Catherine LE BARS.

Cette séance s'est réunie à huit clos à la demande de Mr le Maire et du conseil municipal et les mesures barrières ont été respecté.

Excusés : Mme Lynda LEGAST, Mme Magali BERTIN, Mr Philippe LANDAIS

Non excusés :

Procuration : Mr Philippe LANDAIS à Mr Fabrice GOHIER
Mme Magali BERTIN à Mr Samuel HARDY
Mme Lynda LEGAST à Mme Odile AZE

Secrétaire de séance : Mme Milcah BAUDEVEIX

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Convocation : 02 avril 2021

Affichage : 09 avril 2021

Préambule de la réunion de conseil municipal

Pascal Langlois, Maire a remercié l'ensemble du conseil municipal pour le travail effectué et les réalisations menées.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 03 mars 2021.

2021-011 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le rapporteur de la commission des finances, Mr Samuel HARDY présente le compte administratif 2020.

- Section de fonctionnement : en recettes 603 072,81 € et en dépenses 422 286,43€.
- Section d'investissement : 88 598,17 € en recettes et 178 976,09 € en dépenses.
- Soit un résultat excédentaire de 90 408 ,46 €.

2021-012 : COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2020 dressé par Mr Bertrand Mahé, inspecteur des finances, déclare à l'unanimité que ce compte n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen.

2021-013 : RESULTAT DE CLOTURE 2020, AFFECTATION DU RESULTAT

Après reprise des résultats 2019, le résultat de clôture 2020 s'établit comme suit :

- En Fonctionnement : + 807 755,88€
- En Investissement : + 45 288,81€

Soit un résultat global excédentaire de 853 044,39€.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2020.

2021-014 : BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 présenté par M. le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 351 409 ,54€ et à 289 500 € pour la section d'investissement.

2021-015 : COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT COMMUNAL 2020

- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 laisse apparaître un déficit de 217 472,26€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement.

2021-016 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe lotissement primitif 2021 présenté par M. le Maire, qui est à l'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 430 656,97 € et en suréquilibre de 210 145,07€ en investissement.

2021-017 : BUDGET ECOLE

Le conseil municipal approuve le budget alloué à la directrice de l'école Jean de La Fontaine selon la répartition suivante :

- Fournitures courantes : 1700€
- Livres, revues, manuels : 800€
- Noël : 10 €/enfant : 500€
- Transports : 800€
- Matériel informatique : 500€ ou plan informatique
- Pharmacie : 100€

TOTAL 4400 €

2021-18 : TAUX D'IMPOSITION COMMUNAL

Le conseil municipal à l'unanimité décide le maintien des taux d'imposition :

- 10,15% pour le foncier bâti, base communale
- 21,42% pour le foncier base départementale

Ce qui fait au total un taux d'imposition de 31,57%.

- 29,39% taxe foncière non bâti.

2021-19 : ADHESION DES MEMBRES DU SDEM

Le conseil municipal approuve l'adhésion de membres du syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM) des communes de Tourville-Sur-Sienne et de Saint-Sauveur-Villages.

2021- 20 : DEVIS CONQUERANT ET BATISSEURS

Le conseil valide à l'unanimité le devis d'un montant de 1848€ concernant l'entretien des chemins de randonnée.

2021 – 21 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour faire une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de voiries qui seront réalisés par l'entreprise BOUTTÉ pour un montant de 17 288,60€ HT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30.

Le Maire



Pascal LANGLOIS